



## litige agence immobilière

Par **pitibask**, le **22/10/2011** à **08:03**

bonjour,

j'ai mis en vente mon appartement depuis Avril 2011 avec une agence en contrat confiance(exclusif) de trois mois,cet été ne voyant plus trop bouger les choses ,j'ai mis une annonce sur le bon coin et signé 3 autres mandats simples avec des agences qui m'ont d'ailleurs contacté suite à mon annonce sur le bon coin.

Tout suis son cours normalement ,visites avec les agences ,visites de particuliers ,et le mois dernier,les choses bougent,trois personnes me contacte par l'intermédiaire du bon coin,lors des autres visites qui ont suivi avec les agences ,je leur signale que j'ai des clients de mon côté,pas de commentaires particuliers de leur part ,puis il y a deux semaines une des trois personne contacté par le bon coin me fais une offre écrite,super,enfin du concret,avant hier coup de fil de la première agence avec qui j'avais commencé la mise en vente pour faire un point sur la situation,je lui signale à ce moment que je suis en cours avec un autre particulier avec une offre écrite et là il me dit que c'est très bien, qu'il vont prendre la suite,pour préparer le compromis de vente avec le notaire???? je leur dit que la personne ne veux pas passer par agence et là les choses s'emballent.L'agence me dit que je n'ai pas le choix,que même si les 3 mois d'exclu sont passé ,comme je n'ai pas envoyé de recommandé pour stopper l'exclu le contrat est reconduit tacitement et que même si je le fais maintenant ils sont en droit de me réclammé la moitié des frais d'agence pendant 19 mois si je vends entre particuliers.

l'acheteur en plus est pressé ,j'ai peur que tout capote.

merci de votre aide.

Par **janus2fr**, le **22/10/2011** à **09:27**

Bonjour,

Relisez le mandat signé avec l'agence, mais je crains effectivement qu'il y ait une clause de tacite reconduction après les 3 mois si aucune dénonciation n'a été faite. C'est pratiquement toujours ainsi.

Par **pitibask**, le **22/10/2011** à **11:59**

bonjour,

oui ,ça a la limite ok! mais quand est t-il si je résilie le contrat de suite ,que j'attends disons un mois et que je fasse ensuite un compromis de vente de particulier à particulier .l'agence pourra t-elle toujours me réclamer la moitié des frais? le mec de l'agence me dit qu'il peux me

reclamer pendant 19 mois,j'arrive pas à croire qu'il puisse me bloquer comme celà !!  
c'est énorme quand même.